ID: 038-200040657-20251113-2025_07_1-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE

DELIBERATION N° 188-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le treize novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressées par la Présidente, datées du 28 octobre et 6 novembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Eric BALME.

Présents:

FERREIRA Michel **FROMENT Thierry CHARLES Christian** SAVIGNON Joseph MENDEZ-DIAZ Philippe SERRE Emmanuel LAMOUR Jérôme BALME Eric SIAUD Alain **GONNORD Franck** TAVERNA Philippe **MENDEZ Alain** KAITANDJIAN Patrick **BONNIER Eric JOUBERT Thierry** BATTISTEL Marie-Noëlle **BONOMI Jean-Pierre BARI Nadine** CHAUD Frédéric LE TRAOU Dominique MULYK Fabien **CIOT Xavier GRIET Bernard PONCET Denis MAUROY Claude** FAYARD Adeline SAURAT Coraline **BALMET Lucie DECHAUX Marie-Claire** LANEYRIE Jean-Marc **JEANNIN Michel FAURE Philippe** CHATTARD Arnaud GIRARDOT Frédéric **TOSCAN Michel** MAUGIRON Gilbert **BRUGNERA Jean-Michel** STUTZ Anne **BARTHELEMI** Maryse TRAPANI Mary **GERBI Franck** GIACOMETTI Geneviève **CURT Jean-Pierre ROUSSET Alain ROBERT Philippe LAURENS Patrick GIRAUD Murielle MORA Serge MASLO Raymond** MONTANER-DUMOLARD **RAVANAT Jean-Luc ROSSI** Angélique **GARNIER Jean-Luc** Guillaume

Absents excusés représentés : SIMONNET Martine (pouvoir à BONNIER Eric), CHANTRE Carine (pouvoir à FERREIRA Michel), DURAND Bernard (pouvoir à CIOT Xavier), BRUN Sylvie (pouvoir à BARI Nadine), GRAND Florence (pouvoir à GONNORD Franck), PERRIN Gilda (pouvoir à GERBI Franck), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 53
Nombre de pouvoirs : 07
Nombre de délégués votants : 60

OBJET: NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ NOMME Eric BALME comme secrétaire de la séance du conseil communautaire du 13 novembre 2025.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 13 novembre 202

La Présidente, Coraline SAURAT

